

Par courrier électronique :

Le 20 juillet 2021



SOUS TOUTES RÉSERVES

OBJET : Votre demande d'accès à l'information datée du 30 juin 2021

AI_2021-2022_04

Procès-verbaux du conseil d'administration traitant du renouvellement de contrat de Capital

Traiteur Montréal

h 11

Par la présente, nous avons le plaisir de donner suite à votre demande d'accès à l'information datée du 30 juin 2021 qui visait à obtenir des copies des documents suivants :

 Les procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration dans lesquelles il a été question du renouvellement de contrat de Capital Traiteur Montréal.

Veuillez trouver ci-joint copie des documents demandés.

La présente décision vous est transmise conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (la « Loi »).

Nous vous avisons qu'en vertu de la Section III du Chapitre IV de la Loi, et notamment des dispositions de l'article 135 de la Loi, vous pouvez demander la révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Une telle demande de révision doit être soumise dans les trente (30) jours qui suivent la date de la décision.

En espérant le tout à votre plus proche convenance, veuillez agréer, sentiments distingués.

l'expres

l'expression de nos

—Docusigned by: Sara Burguniu

893D68E35CEB438..

Secrétaire corporative et directrice ajointe des affaires juridiques Société du Palais des congrès de Montréal

> Administration 159, rue Saint-Antoine Ouest, 9° stage Montreel (Québec) H2Z1H2 QANADA

PROCÈS-VERBAL DE LA 94" ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL, TENUE AU PALAIS DES CONGRÈS, 205, AVENUE VIGER OUEST, MONTRÉAL, LE 26 NOVEMBRE 1993 à 10 h 30.

Étaient présents: Monsieur Bruno M. Fragasso, président-

directeur général, mesdames Marcelle Farahian et Jocelyne Fortier Savard, messieurs Bernard C. Caron, André Gingras, Charles Lapointe, Raymond Larivée, Richard Mongeau, Gilles Tessier et

Miville Vachon.

Aussi présent: M' Léo Bilodeau, secrétaire.

Tous les membres ayant été dûment convoqués et un quorum des membres étant respecté, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Président d'assemblée

Monsieur Bruno M. Fragasso, président-directeur général, préside l'assemblée.

1. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est dûment adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la 93''' assemblée tenue le 26 octobre 1993 est adopté avec corrections.

3. SERVICES ALIMENTAIRES - OCTROI DE CONTRAT

Le président du Comité de vérification, M' Richard Mongeau, rappelle l'historique de ce dossier au cours des dernières années. Il indique ensuite que trois soumissions ont été reçues le 15 novembre 1993 et que deux soumissions ont été jugées conformes: Sodexho Canada Inc. et Conbec Alimentation Inc.

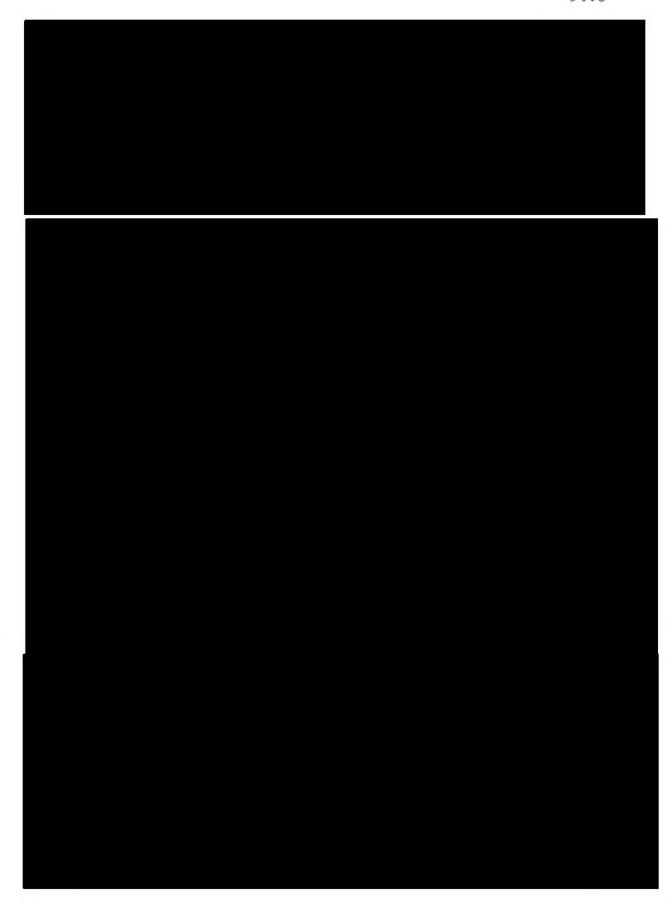
Monsieur Mongeau explique que les soumissions ont été analysées par un Comité de sélection, dont faisait partie un représentant de l'I.T.H.Q., et qui a transmis ses recommandations au Comité de vérification. Ainsi, selon les items considérés, le pointage est comparable ou plus élevé en faveur de Conbec Alimentation Inc., notamment au niveau des redevances où la proposition de Conbec Alimentation Inc. est supérieure. Une discussion suit.

Conformément à l'avis du Comité de sélection, les membres du Comité de vérification recommandent l'octroi de ce contrat à la firme Conbec Alimentation Inc.

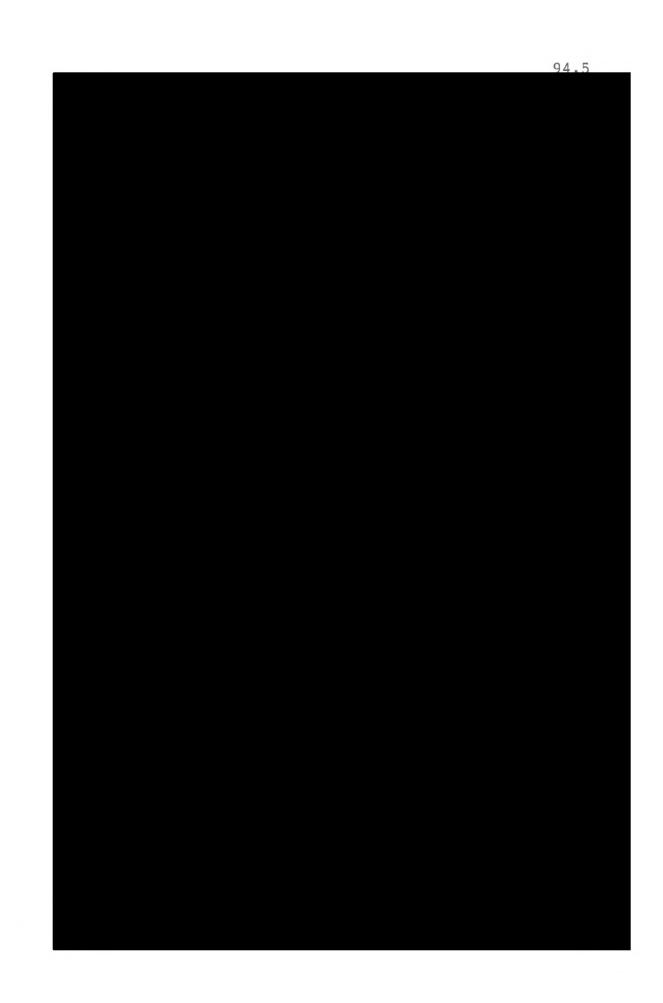
SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU:

QUE la Société octroie à Conbec Alimentation Inc. le contrat de concession des services alimentaires au Palais des Congrès de Montréal, pour la période du 10 janvier 1994 au 9 janvier 1997, renouvelable pour deux périodes consécutives de douze mois, conformément à sa soumission.



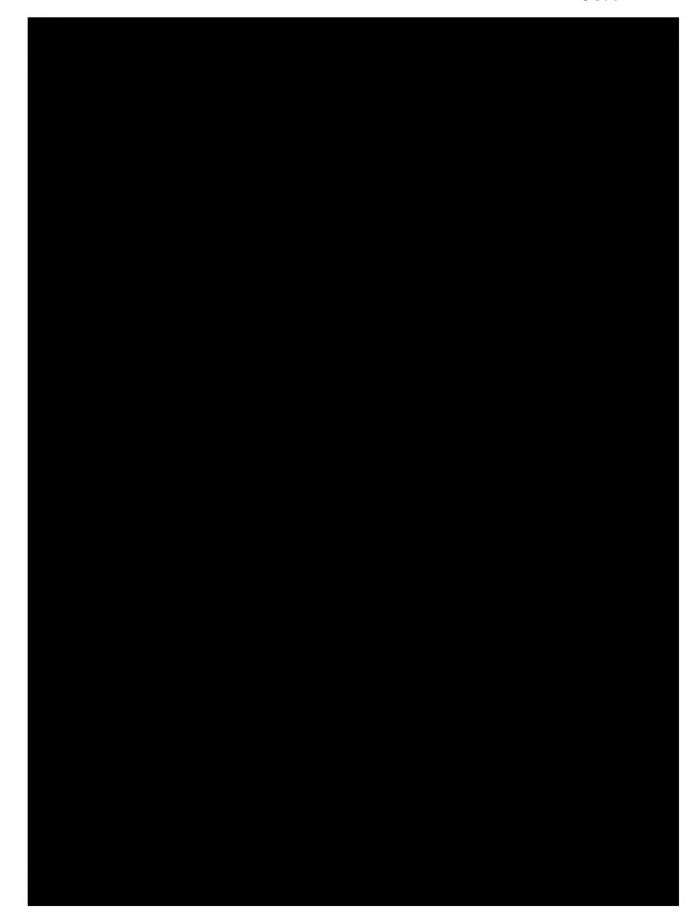














PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROCÈS-VERBAL DE LA 112 ÎMB ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL, TENUE AU PALAIS DES CONGRÈS, 205, AVENUE VIGER OUEST, MONTRÉAL, LE 25 MARS 1996 à 08h00.

Étaient présents: Monsieur François Lebrun, président-directeur général, mesdames Nicole Dubé et Lorraine Duguay, messieurs Pierre Audet-Lapointe, Charles Lapointe, Albert Ohayon et Gilles Tessier.

Était excusé: Monsieur Raymond Larivée

Aussi présent: Me Léo Bilodeau, secrétaire

Tous les membres ayant été dûment convoqués et un quorum des membres étant respecté, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Président d'assemblée

Monsieur François Lebrun, président-directeur général, préside l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la 111 ième assemblée tenue le 29 février 1996 est adopté.





6. ENTENTE AVEC CAPITAL TRAITEUR MONTRÉAL INC.

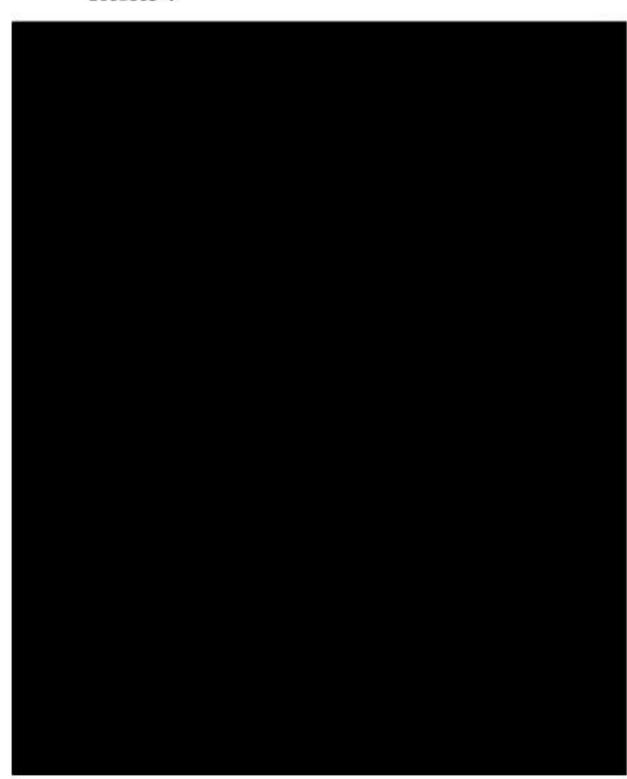
Le président rappelle le contenu de la conférence téléphonique entre les membres le 12 mars dernier concernant ce dossier. Il expose ensuite l'entente intervenue avec Capital Traiteur Montréal inc. dont les principales modalités sont les suivantes:

- l'avis d'annulation du contrat donné par la Société le 10 janvier 1996 est annulé;
- le contrat est pour une durée de 60 mois à compter du 1^{er} août 1996, non renouvelable;
- chaque partie aura le droit d'annuler le contrat avec un préavis de 180 jours;
- de nouvelles redevances sont établies;
- la Société assumera l'entretien de ses équipements de cuisine jusqu'à concurrence de 20 000 \$ annuellement.

Une discussion suit.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU:

«QUE la Société signe avec Capital Traiteur Montréal inc. une convention modifiant le contrat 93-MSAC-4 intervenu les 7 et 10 janvier 1994, dont les modalités sont semblables au projet déposé et que monsieur François Lebrun soit autorisé à signer pour et au nom de la Société».



La séance est levée.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROCÈS-VERBAL 154° ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL TENUE AU PALAIS DES CONGRÈS AU 201 AVENUE VIGER OUEST À MONTRÉAL LE MARDI 8 MAI 2001 À 12H15

Étaient présents :

Monsieur

Paul Saint-Jacques, président-directeur général

Mesdames

Francine LaHaye

Suzanne Lareau

Messieurs Jacques Hamou

Michel Sabourin Pavel Hamet John H. Dinsmore Charles Lapointe Régis Vigneau

S'était excusé :

Monsieur

Serge Turgeon

Aussi présent :

Monsieur

André Saucier, secrétaire

Tous les membres ayant été dûment convoqués et un quorum des membres étant respecté, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Président d'assemblée

Monsieur Paul Saint-Jacques, président-directeur général, préside l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE 153° ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la 153^e assemblée tenue le 27 mars 2001 est adopté.



8. RENOUVELLEMENT CONTRAT DES SERVICES ALIMENTAIRES

Le président expose aux membres la situation particulière à laquelle la Société fait face, dans le cadre du projet d'agrandissement, et qui prévoit l'aménagement d'une nouvelle cuisine.

Le contrat liant la Société et le fournisseur exclusif des services alimentaires, Capital Traiteur, prend fin le 31 juillet 2001. Compte tenu de la situation, nous recommandons de procéder à un renouvellement du contrat actuel, pour une période de 2 ans, afin de nous donner les outils pour que la transition s'effectue dans les meilleures circonstances possibles.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

«QUE le contrat actuel avec le fournisseur exclusif des services alimentaires, « CAPITAL TRAITEUR MONTRÉAL INC. », soit renouvelé pour une période de 2 ans».



La séance est levée.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNERAL

PROCÈS-VERBAL 155° ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL TENUE AU 201 RUE VIGER OUEST À MONTRÉAL LE LUNDI 11 JUIN 2001 À 12H15

Étaient présents :

Monsieur

Paul Saint-Jacques, président-directeur général

Mesdames

Francine LaHaye Suzanne Lareau

Messieurs

Jacques Hamou

Michel Sabourin Serge Turgeon John H. Dinsmore Charles Lapointe

S'étaient excusés :

Messieurs

Pavel Hamet

Régis Vigneau

Aussi présent :

Monsieur

André Saucier, secrétaire

Tous les membres ayant été dûment convoqués et un quorum des membres étant respecté, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Président d'assemblée

Monsieur Paul Saint-Jacques, président-directeur général, préside l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE 154° ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la 154^e assemblée tenue le 8 mai 2001 est adopté.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

• Renouvellement du contrat des services alimentaires :

L'entente finale sera présentée aux membres lors de cette assemblée.



7. CONTRAT SERVICES ALIMENTAIRES

Le président informe les membres du résultat de la négociation entre la Société et son fournisseur exclusif des services alimentaires, «CAPITAL TRAITEUR MONTRÉAL INC.», afin de renouveler le contrat qui vient à échéance le 31 juillet 2001. Une entente est intervenue afin de prolonger pour une période de 29 mois le contrat en vigueur, soit jusqu'au 31 décembre 2003.

Cette entente assurera une transition plus facile compte tenu de la transformation des cuisines dans le cadre du projet d'agrandissement. Les membres sont satisfaits de l'entente obtenue.



La séance est levée.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROCÈS-VERBAL 174° ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL TENUE AU 159 RUE SAINT-ANTOINE OUEST À MONTRÉAL LE LUNDI 16 JUIN 2003 À 12H15

Étaient présents :

Monsieur

Paul Saint-Jacques, président-directeur général

Madame Messieurs Suzanne Lareau John H. Dinsmore

Jacques Hamou Michel Sabourin Régis Vigneau Serge Turgeon

S'étaient excusés : Messieurs

Pavel Hamet

Charles Lapointe

Aussi présent :

Monsieur

André Saucier, secrétaire

Tous les membres ayant été dûment convoqués et un quorum des membres étant respecté, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Président d'assemblée

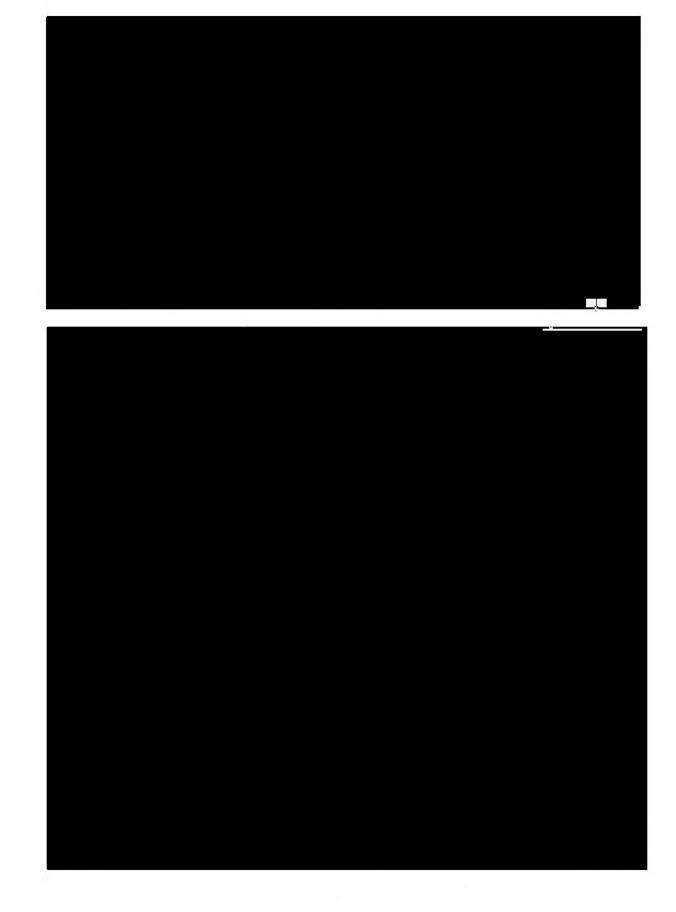
Monsieur Paul Saint-Jacques, président-directeur général, préside l'assemblée.

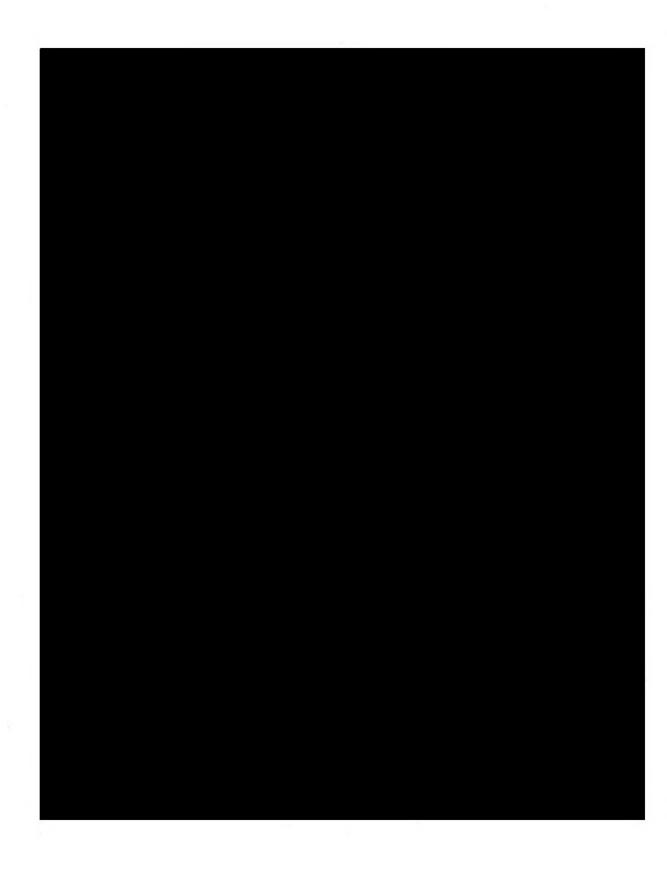
1. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est adopté.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 172° ET 173° ASSEMBLÉES

Sur proposition dûment appuyée, les procès-verbaux des 172° et 173° assemblées tenues les 25 mars et 29 mai 2003 sont adoptés.







8. CONTRAT TRAITEUR SERVICES ALIMENTAIRES

Madame Francine Forest se joint à la réunion,

Le président explique aux membres la situation entourant le contrat de service entre la Société et Capital Traiteur qui se terminera le 31 décembre 2003. Deux (2) options de renouvellement d'une année chacune peuvent être exercées par la Société.

Le président fait un bref historique du chemin parcouru et expose les différents risques reliés aux renouvellements des ententes avec les fournisseurs du Palais et plus particulièrement pour celle du traiteur. Une évaluation de ces risques est en cours et les résultats seront présentés aux membres à l'automne.

Madame Francine Forest soumet la recommandation de prolonger le contrat de Capital Traiteur pour un an et demi, soit jusqu'au 30 juin 2005, avec une option de prolongation de six (6) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2005. Une discussion suit.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

«QUE la Société prolonge le contrat de Capital Traiteur jusqu'au 30 juin 2005, avec une option de prolongation de six (6) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2005.»

Madame Francine Forest quitte la réunion.





La séance est levée.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROCÈS-VERBAL 188° ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL TENUE AU 159 RUE SAINT-ANTOINE OUEST À MONTRÉAL LE 9 JUIN 2005 À 12H15

Étaient présents :

Monsieur

Paul Saint-Jacques, président-directeur général

Madame Monsieur Mirabel Paquette Charles Lapointe

Michel Sabourin Pavel Hamet

Claude Liboiron Donat Taddeo

S'était excusé :

Monsieur

Jacques Hamou

Aussi présent :

Monsieur

André Saucier, secrétaire

Tous les membres ayant été dûment convoqués et un quorum des membres étant respecté, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Président d'assemblée

Monsieur Paul Saint-Jacques, président-directeur général, préside l'assemblée.

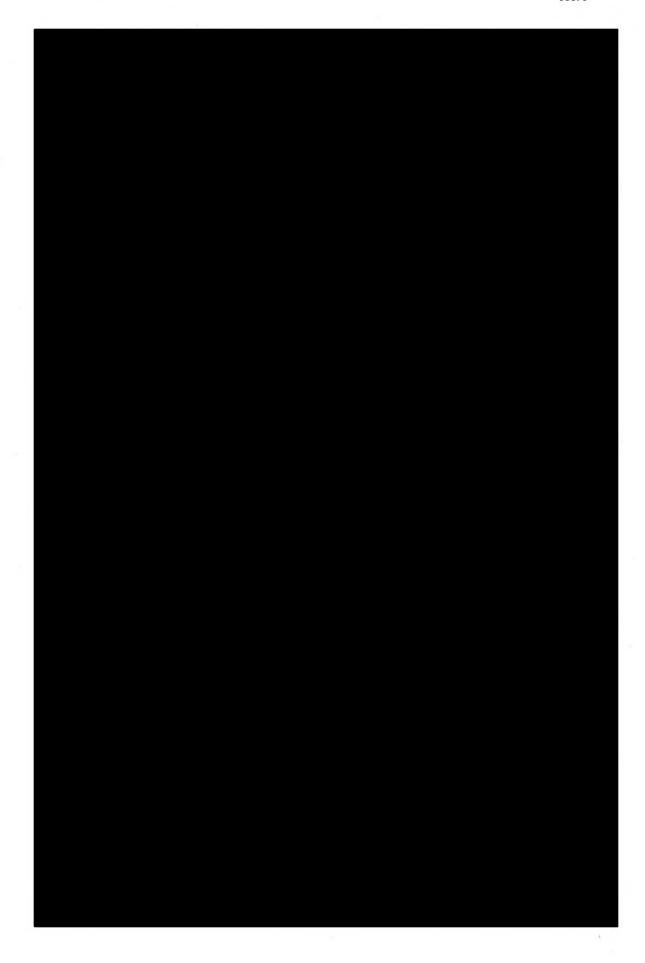
ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 187 ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la 187^e assemblée tenue le 22 mars 2005 est adopté.







10. CONTRAT DU TRAITEUR

Le président rappelle aux membres la situation entourant le contrat de service entre la Société et Capital Traiteur qui se terminera le 30 juin 2005. La Société dispose d'une option de renouvellement de six mois pour la période du 1 juillet au 31 décembre 2005, qu'elle souhaite exercer. De plus, la Société désire négocier avec Capital traiteur une nouvelle entente d'une durée de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2006.

Une discussion suit.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

«QUE la Société prolonge le contrat de Capital Traiteur pour une période de six (6) mois, jusqu'au 31 décembre 2005, et négocie une nouvelle entente pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2006.»



La séance est levée.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

SECRÉTAIRE

PROCÈS-VERBAL 200° ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL TENUE AU 159 RUE SAINT-ANTOINE OUEST À MONTRÉAL LE 12 JUIN 2007 À 12h00

Étaient présents :

Monsieur

Paul Saint-Jacques, président-directeur général

Mesdames

Mirabel Paquette

Carol A. Fitzwilliam Francine Champoux Michèle Desjardins

Suzanne Landry

Messieurs

Claude Liboiron Pavel Hamet

Donat Taddeo

S'était excusé :

Monsieur

Charles Lapointe

Aussi présent :

Monsieur

André Saucier, secrétaire

Tous les membres ayant été dûment convoqués et un quorum des membres étant respecté, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Président d'assemblée

Monsieur Paul Saint-Jacques, président-directeur général, préside l'assemblée.

1. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 199^e ASSEMBLÉE

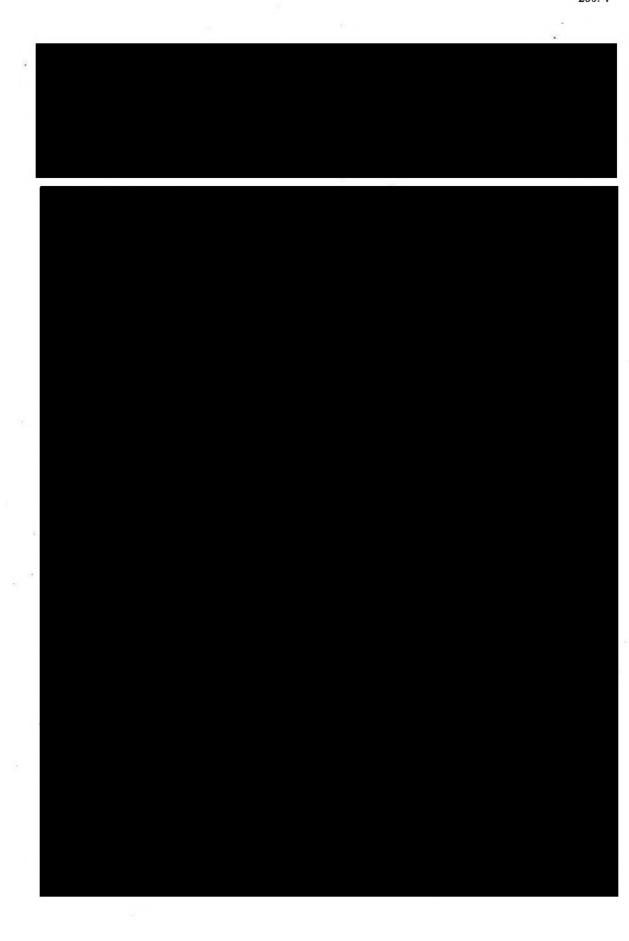
Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la 199^e assemblée tenue le 8 mai 2007 est adopté.



4.5







7. CONTRAT DE CONCESSION ALIMENTAIRE

•	CONTRAT DE CONCESSION ALIMENTAIRE
	Rapport sur les négociations pour le renouvellement du contrat :
	Madame Francine Forest et se se joignent à la réunion.
	dresse, à l'intention des membres, un bilan positif des négociations et de l'entente de principe intervenue à ce jour en vue du renouvellement du contrat de concession alimentaire avec Capital Traiteur Montréal inc. en fonction des objectifs fixés au départ.
	Une discussion suit.
	Madame Forest et a quittent la réunion.
	Rapport sur la capacité de relève de Capital Traiteur Montréal inc. :
	se joignent à la réunion.
	présente le résultat du mandat qui leur avait été confié afin d'effectuer un diagnostic de continuité de la société Capital Traiteur Montréal inc. afin de s'assurer que la société a mis en place un plan de relève, une stratégie de développement de ses produits et qu'elle dispose d'un personnel compétent et engagé.
	souligne que Capital Traiteur Montréal inc. leur apparaît comme une entreprise bien gérée, qui possède un savoir-faire et une expertise démontrés, fait preuve de proactivité et semble avoir une gestion dynamique de son personnel. Par contre, trois faiblesses ont été identifiées : l'âge du personnel-clé, la charge de travail du vice-président, Opérations et l'absence d'un système informatique intégré de gestion des données. Trois recommandations sont proposées afin de corriger la situation.
	En conclusion, indique que l'équipe de direction en place possède toutes les qualités requises pour réaliser le contrat pour les cinq prochaines années.
	Le président résume les discussions et suggère d'inclure au contrat les trois recommandations contenues dans le rapport déposé par la société.
	SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:
	«QUE la Société du Palais des congrès de Montréal octroie à la société Capital Traiteur Montréal inc. le contrat de concession alimentaire pour la période du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2012, selon les termes et conditions substantiellement conformes à l'entente de principe présentée aux membres lors de cette assemblée.»
	tota de come usacinoree.

quittent la réunion.

La séance est levée.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

le Saurie SECRÉTAIRE

PROCÈS-VERBAL 235° ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL TENUE AU 159, RUE SAINT-ANTOINE OUEST À MONTRÉAL LE 22 SEPTEMBRE 2011 À 12 H.

Étaient présents :

Monsieur

Claude Liboiron, président du conseil

Mesdames

Michèle Desjardins Carol A. Fitzwilliam Suzanne Landry Mirabel Paquette

Messieurs

Charles Lapointe

Claude Guay

Marc Tremblay, président-directeur général

S'étaient excusés :

Madame

Francine Champoux

Messieurs

Raymond Larivée

Donat Taddeo

Aussi présent :

Monsieur

André Saucier, secrétaire

Tous les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant respecté, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Président d'assemblée

Monsieur Claude Liboiron, président du conseil, préside l'assemblée.

1- ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est adopté.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES 233° ET 234° ASSEMBLÉES

Sur proposition dûment appuyée, les procès-verbaux des 233° et 234° assemblées tenues respectivement le 9 juin et le 25 juillet 2011 sont adoptés tels que présentés.



4.4 Prolongement du contrat de Capital Traiteur

Monsieur Tremblay présente aux membres le projet de prolongement du contrat de Capital Traiteur, à titre de fournisseur exclusif pour les services alimentaires du Palais, en faisant un bref historique du dossier et en expliquant l'état de la situation. Il souligne les actions récentes entreprises par le traiteur afin de répondre aux attentes du Palais.

De plus, il rappelle que la conclusion du rapport de l'ITHQ transmis aux membres indique qu'à la lumière de l'analyse du secteur et de risques reliés à un processus d'appel d'offres, il semble souhaitable de procéder à la négociation d'un prolongement de contrat avec Capital Traiteur.

Une discussion suit sur la démarche proposée et les conditions associées à un prolongement de cinq ans du contrat actuel qui vient à échéance le 31 juillet 2012.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU:

«D'APPROUVER la démarche de la Société visant à prolonger de cinq ans le contrat de Capital Traiteur, à titre de fournisseur exclusif pour les services alimentaires au Palais des congrès de Montréal, selon les termes et conditions substantiellement conformes aux éléments déposés et présentés aux membres lors de l'assemblée du conseil du 22 septembre 2011.»





La séance est levée à 14 h.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

SÉCRÉTAIRE

PROCÈS-VERBAL 236° ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL TENUE AU 159, RUE SAINT-ANTOINE OUEST À MONTRÉAL LE 15 DÉCEMBRE 2011 À 8 H.

Étaient présents :

Monsieur

Claude Liboiron, président du conseil

Mesdames

Michèle Desjardins Carol A. Fitzwilliam

Suzanne Landry Mirabel Paquette

Messieurs

Claude Guay

Charles Lapointe Donat Taddeo

Marc Tremblay, président-directeur général

S'étaient excusés :

Madame

Francine Champoux

Monsieur

Raymond Larivée

Aussi présent :

Monsieur

André Saucier, secrétaire

Tous les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant respecté, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Président d'assemblée

Monsieur Claude Liboiron, président du conseil, préside l'assemblée.

1- ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est adopté.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 235° ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la 235^e assemblée tenue le 22 septembre 2011est adopté tel que présenté.







6.4 Prolongement du contrat de Capital Traiteur

Monsieur Trembiay soumet aux membres une lettre d'entente concernant le prolongement du contrat du concessionnaire alimentaire, Capital Traiteur Montréal Inc. Il rappelle aux membres qu'en septembre dernier, le conseil d'administration a approuvé la démarche de la Société visant à prolonger de cinq (5) ans le contrat de Capital Traiteur, à titre de fournisseur exclusif pour les services alimentaires du Palais, selon les termes et conditions substantiellement conformes aux éléments déposés et présentés lors de l'assemblée du 22 septembre.

Il indique qu'au cours des derniers mois, la Société a mené des négociations avec les dirigeants de Capital Traiteur, sur la base des termes et conditions déposés et présentés au conseil d'administration et une lettre d'entente a été signée entre les parties le 5 décembre dernier. De plus, il explique l'orientation de la Société visant le développement d'un partenariat entre notre équipe de ventes et celle de Capital Traiteur sur le marché régional.

Après analyse du dossier, présenté au dernier comité de vérification, monsieur Tremblay recommande au conseil d'administration d'approuver le prolongement du contrat du fournisseur de services alimentaires, Capital Traiteur Montréal Inc., selon les termes et conditions de la lettre d'entente signée entre les parties le 5 décembre 2011.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU:

«D'AUTORISER la Société du Palais des congrès de Montréal à prolonger le contrat de Capital Traiteur Montréal Inc., à titre de fournisseur exclusif pour les services alimentaires au Palais des congrès de Montréal, selon les termes et conditions de la lettre d'entente signées entre les parties le 5 décembre 2011.»



n som filmstyre og er ner og er er filmstyre

1. In the contract of the cont

8- <u>DO</u>

8.1

La séance est levée à 11 h 30.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

SECRETAIRE